

Monsieur Rivier  
Association Amicale des mutilés de guerre, poilus,  
ACVG du canton de Saint-Chamond  
Maison du combattant  
21, rue Gambetta  
42400 Saint-Chamond

Saint-Chamond, le

Objet : acceptation de don

Nos réf : AMY

PJ : décision du maire n°      du

Pôle : vie  
institutionnelle,  
sécurité finances

Direction :  
Secrétariat général

Archives  
municipales

Dossier suivi par :  
Anne-Marie  
YANEZ

☎ interne : 3644  
☎ 04.77.31.33.82  
✉ : yanez.anne-  
marie@saint-  
chamond.fr

Monsieur,

Par lettre du 2 février 2023, vous avez manifesté votre intention de faire don à la commune de Saint-Chamond, de documents d'archives de l'association, composés d'ouvrages, de revues, de registres de comptabilité, de registres d'assemblées générales, de fiches d'anciens combattants, de photographies et de boudriers, dont vous êtes propriétaire.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que par décision du maire n°      du      , j'ai accepté votre proposition. Je vous remercie pour ce fonds qui viendra enrichir le patrimoine de la ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire,  
Pour le maire et par délégation,  
Le conseiller municipal délégué au patrimoine  
historique et industriel et aux archives,

François Morange